



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA



Septembre 2026

Tableau de bord

Les retraites du régime des non-salariés agricoles

au 31 décembre 2025

Audrey HENGEL

Au 31 décembre 2025, en France métropolitaine, 1,1 million de personnes perçoivent une pension au titre du régime de retraite de base des non-salariés agricoles (NSA). Cet effectif est en baisse de 3,0 % en un an.

Parmi ces pensionnés, 61 % sont d'anciens chefs d'exploitation et 39 % ont été conjoints ou membres de la famille d'un chef d'exploitation.

Près d'un quart de ces retraités a validé une carrière complète au régime des non-salariés agricoles.

La pension mensuelle moyenne versée par la MSA, hors Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) s'élève à 508 euros bruts.

Pour les anciens chefs d'exploitation ayant validé une carrière complète dans le régime (19 % des retraités NSA), le montant mensuel moyen perçu est de 1 016 euros (hors RCO), en hausse de 3,0 % en un an. Il atteint 1223 euros RCO comprise (+ 3,3 %).

Parmi les bénéficiaires de droits personnels, 78 % ont validé des trimestres dans un autre régime. Ces poly-pensionnés perçoivent une pension mensuelle moyenne de 1 336 euros bruts, tous régimes confondus.

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des données (DSSD)
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Responsable Département Retraite, Famille et ASS : Sébastien Odiot - odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr
- Responsable Service Retraite : Audrey Hengel - hengel.audrey@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Audrey Hengel - hengel.audrey@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation/Diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Baisse annuelle de 3,0 % du nombre de retraités non-salariés agricoles

Au 31 décembre 2025, 1,1 million de retraités perçoivent une pension au titre du régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de 3,0 % en un an ([tableau 1](#)). Cette diminution s'inscrit dans la tendance des années précédentes. Elle s'explique par un nombre de nouveaux retraités plus faible que le nombre de décès de retraités (deux décès de retraités pour une pension attribuée).

Il ressort que 72 % des retraités bénéficient de droits personnels seuls, 20 % de droits personnels et de réversion et 8 % de droits de réversion uniquement ([tableau 2](#)).

L'âge moyen des retraités est de 79 ans ([tableau 3](#)).

Parmi les pensionnés non-salariés agricoles, 61 % sont d'anciens chefs d'exploitation et 39 % ont été conjoints ou membres de la famille d'un chef d'exploitation. ([tableau 4](#)).

Près d'un quart des retraités non-salariés agricoles a validé une carrière complète de cotisation dans le régime, soit 227 926 pensionnés ([tableau 5](#)). Cette part diminue de 0,4 point par rapport à 2024.

Fin 2025, 0,5 % des retraités sont bénéficiaires du minimum vieillesse, soit près de 5800 individus ([tableau 6](#)).

Augmentation de 3,0 % de la pension mensuelle moyenne de base des ex chefs d'exploitation avec une carrière complète au régime des NSA

Au 31 décembre 2025, la pension mensuelle moyenne versée par la MSA (hors RCO) est de 508 euros bruts ; un montant en hausse de 2,1 % en un an ([tableau 7](#)). Cette croissance est portée par la revalorisation de 2,2 % des pensions de retraite au 1er janvier 2025.

Le niveau de pension perçue est proportionnel à la durée de carrière dans le régime des non-salariés agricoles. La durée moyenne de carrière est de 96,5 trimestres ([tableau 9](#)). Elle est proche de celle constatée en 2024 (96,6 trimestres).

Pour les anciens chefs d'exploitation ayant validé une carrière complète dans le régime (19,0 % des retraités NSA), le montant mensuel moyen perçu est de 1 016 euros (hors RCO), en hausse de 3,0 % en un an ([tableau 10](#)).

Au 31 décembre 2025, 78,4 % des bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles ont validé des trimestres dans un autre régime ([tableau 11](#)). Cette part est en hausse de 1,5 point par rapport à l'année précédente. Ces poly-pensionnés perçoivent une pension mensuelle moyenne de 1 336 euros bruts, tous régimes confondus, tous droits confondus, y compris les pensions complémentaires, mais hors minimum vieillesse.

Depuis 2009, les bénéficiaires de droits propres peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une majoration pour porter leur pension de retraite à un montant minimum déterminé en fonction de la durée de carrière (PMR : pension majorée de référence). Fin 2025, 17 % des bénéficiaires de droits propres bénéficient de cette majoration, pour un montant mensuel moyen de 117 euros ([tableau 12](#)).



■ Progression de 3,3 % de la pension mensuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé une carrière complète au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO

Au 31 décembre 2025, 621 713 personnes (58,3 % des retraités NSA) bénéficient de la retraite complémentaire obligatoire (RCO), un effectif en baisse de 1,5 % en un an ([tableau 13](#)). Cette baisse fait suite à une croissance des effectifs sur l'année 2024 (+ 0,9 %) marquée par la mesure « taux plein »¹. L'évolution revient au niveau de celle constatée en 2023 (- 1,5 %).

Le montant mensuel moyen versé par la MSA pour ces bénéficiaires est de 918 euros bruts (retraite de base NSA + RCO), en hausse de 2,0 % en un an ([tableau 14](#)).

Ainsi, 81 % bénéficiaires de la RCO jouissent de droits personnels seuls, 15 % de droits personnels et de réversion et 4 % de droits de réversion uniquement ([tableau 16](#)).

Parmi les bénéficiaires de la RCO, 80 % sont d'anciens chefs d'exploitation ([tableau 17](#)). Un bénéficiaire sur trois est un ancien chef d'exploitation ayant validé une carrière complète au régime des NSA ([tableau 18](#)). Ils perçoivent une pension mensuelle moyenne de 1 223 euros ; un montant en progression de 3,3 % en un an ([tableau 19](#)).

Le complément différentiel de RCO², mis en place depuis 2014, permet sous certaines conditions de porter le minimum brut de pension de retraite des chefs d'exploitation à 85 % du Smic net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef. A fin décembre 2025, 224 681 retraités (36 % des bénéficiaires de la RCO) sont attributaires du complément différentiel de RCO, pour un montant mensuel moyen de 144 euros ([tableau 20](#)).

¹ - Le nombre d'attributions a été particulièrement élevé en 2024, suite à la mise en place d'une mesure issue de la réforme des retraites de 2023 qui assouplit les conditions d'accès aux droits gratuits de RCO : avant réforme, l'attribution de droits gratuits de RCO était réservée aux seuls individus ayant une pension au taux plein par la durée d'assurance. Après réforme, les droits gratuits peuvent être attribués pour tout individu ayant une pension au taux plein quelle qu'en soit la raison.

² - Pour la définition du complément différentiel de RCO, se reporter aux définitions en fin de document.



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Tableau 1
Nombre de pensionnés NSA

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Hommes	498 084	488 184	-2,0%
Femmes	600 703	578 041	-3,8%
Ensemble	1 098 787	1 066 225	-3,0%

Source : MSA

Tableau 2
Nombre de pensionnés NSA par type de droits

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Droits personnels seuls	788 363	768 658	-2,5%
Droits de réversion seuls	86 763	85 120	-1,9%
Droits personnels et droits de réversion	223 661	212 447	-5,0%

Source : MSA

Tableau 3
Age moyen des pensionnés NSA

	2024- T4	2025- T4	Différence 2025- T4 / 2024- T4 (en année)
Droits personnels seuls	76,6	76,7	0,0
Droits de réversion seuls	81,9	82,1	0,2
Droits personnels et droits de réversion	86,2	86,3	0,1
Ensemble	79,0	79,0	0,0

Source : MSA

Tableau 4
Nombre de pensionnés par statut avec droits personnels

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	662 666	650 787	-1,8%
Conjoints	189 353	179 283	-5,3%
Membres de la famille	159 922	150 947	-5,6%
Autres	83	88	6,0%

Source : MSA

Tableau 5
Nombre de pensionnés par statut avec carrière complète de droits personnels

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	214 845	206 883	-3,7%
Conjoints	22 729	19 724	-13,2%
Membres de la famille	1 518	1 319	-13,1%
Ensemble	239 092	227 926	-4,7%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 6

Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Bonification pour enfants	452 748	434 690	-4,0%
Majoration L814-2	319	264	-17,2%
Allocation supplémentaire du FSV	3 712	2 993	-19,4%
Allocation aux personnes âgées ASPA	2 974	2 795	-6,0%

Source : MSA

Tableau 7

Pension moyenne mensualisée hors RCO

(Droits Personnels (DP), Droits de Réversion (DR) et avantages complémentaires)

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Hommes	552 €	567 €	2,7%
Femmes	451 €	457 €	1,3%
Ensemble	497 €	508 €	2,1%

Source : MSA

Tableau 8

Pension moyenne mensualisée hors RCO par type de droits

(DP, DR et avantages complémentaires)

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Droits personnels seuls	464 €	475 €	2,5%
Droits de réversion seuls	80 €	82 €	1,9%
Droits personnels et droits de réversion	776 €	795 €	2,5%

Source : MSA

Tableau 9

Durée de carrière NSA des bénéficiaires de droits personnels

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4
Nombre de trimestres NSA moyens	96,6	96,5	-0,1
Nombre de trimestres NSA : Quartile inférieur (25 %)	16	16	0,0
Nombre de trimestres NSA médians	92	88	-4,0
Nombre de trimestres NSA : Quartile supérieur (75 %)	152	152	0,0

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 10

Pension moyenne mensualisée hors RCO par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA
(DP, DR et avantages complémentaires)

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	987 €	1 016 €	3,0%
Conjoints	962 €	986 €	2,4%
Membres de la famille	879 €	898 €	2,2%
Ensemble	984 €	1 013 €	3,0%

Source : MSA

Tableau 11

Part des retraités ayant validé des trimestres dans un autre régime

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en point)
Proportion des poly-affiliés	76,8%	78,4%	1,5

Source : MSA

Tableau 12

Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les bénéficiaires de droits personnels

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4
Proportion	17,3%	17,2%	-0,1
Montant moyen mensuel	113 €	117 €	2,8%

Source : MSA

Tableau 13

Nombre de pensionnés NSA + RCO

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Hommes	311 360	309 908	-0,5%
Femmes	320 070	311 805	-2,6%
Ensemble	631 430	621 713	-1,5%

Source : MSA

Tableau 14

Pension moyenne annualisée y compris la RCO
(DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR)

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Hommes	993 €	1 014 €	2,1%
Femmes	810 €	823 €	1,7%
Ensemble	900 €	918 €	2,0%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 15

Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits
(DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR)

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Droits personnels seuls	864 €	882 €	2,1%
Droits de réversion seuls	534 €	527 €	-1,3%
Droits personnels et droits de réversion	1 209 €	1 235 €	2,2%

Source : MSA

Tableau 16

Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Droits personnels seuls	513 877	504 544	-1,8%
Droits de réversion seuls	26 259	26 533	1,0%
Droits personnels et droits de réversion	91 294	90 636	-0,7%
Ensemble	631 430	621 713	-1,5%

Source : MSA

Tableau 17

Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut avec droits personnels

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	504 764	500 100	-0,9%
Conjoints	95 854	90 856	-5,2%
Aides familiaux	4 543	4 211	-7,3%
Autres	10	13	30,0%

Source : MSA

Tableau 18

Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut avec carrière complète de droits personnels

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	212 358	204 688	-3,6%
Conjoints	21 649	18 769	-13,3%
Aides familiaux	1 469	1 275	-13,2%
Ensemble	235 476	224 732	-4,6%

Source : MSA

Tableau 19

Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut avec carrière complète de droits personnels
(DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR)

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	1 184 €	1 223 €	3,3%
Conjoints	1 030 €	1 060 €	2,9%
Aides familiaux	922 €	943 €	2,3%
Ensemble	1 168 €	1 208 €	3,4%

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 20
Bénéficiaires du complément différentiel de RCO

	2024- T4	2025- T4	Evolution 2025- T4 / 2024- T4 (en %)
Nombre de bénéficiaires	226 297	224 681	-0,7%
Montant moyen annuel	142 €	144 €	1,3%

Source : MSA

Définitions

Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Majoration NSA	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
Poly-affilié	Retraité ayant validé des trimestres dans un autre régime que le régime NSA.



Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire (RCO)

L'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, a permis de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net agricole à échéance 2017. Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

La loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France métropolitaine et dans les outre-mer, dite « Chassaigne » et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021 modifient ce dispositif en vue de porter ce seuil à 85 % du Smic net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les conditions d'attribution et les modalités de calcul du complément différentiel (CD) de RCO ont été modifiées. Des spécificités pour les chefs d'entreprise et d'exploitation agricole ultramarins ont été ajoutées.

Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er novembre 2021 (stock et flux).

Les conditions d'attribution de ces deux dispositifs en France métropolitaine sont les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

Sigles :

AF :	Aide familial
Aspa :	Allocation de solidarité aux personnes âgées
CD :	Complément différentiel
DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse
NSA :	Non-salarié agricole
PMR :	Pension majorée de référence
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
Smic :	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
T :	Trimestre



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Nombre de pensionnés NSA	4
Tableau 2 Nombre de pensionnés NSA par type de droits.....	4
Tableau 3 Age moyen des pensionnés NSA	4
Tableau 4 Nombre de pensionnés par statut avec droits personnels	4
Tableau 5 Nombre de pensionnés par statut avec carrière complète de droits personnels.....	4
Tableau 6 Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre.....	5
Tableau 7 Pension moyenne mensualisée hors RCO.....	5
Tableau 8 Pension moyenne mensualisée hors RCO par type de droits.....	5
Tableau 9 Durée de carrière NSA des bénéficiaires de droits personnels.....	5
Tableau 10 Pension moyenne mensualisée hors RCO par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA	6
Tableau 11 Part des retraités ayant validé des trimestres dans un autre régime	6
Tableau 12 Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les bénéficiaires de droits personnels	6
Tableau 13 Nombre de pensionnés NSA + RCO.....	6
Tableau 14 Pension moyenne annualisée y compris la RCO.....	6
Tableau 15 Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits	7
Tableau 16 Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits.....	7
Tableau 17 Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut avec droits personnels	7
Tableau 18 Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut avec carrière complète de droits personnels	7
Tableau 19.....	7
Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut avec carrière complète de droits personnels	7
Tableau 20 Bénéficiaires du complément différentiel de RCO.....	8